



# Agression en réunion sur un mineur par des mineurs

Par **Victoria 84**, le **04/06/2016** à **01:04**

Bonjour,

Mon frere mineur de plus de 15 ans c fait agresser par 3 mineurs il a eu une première fois 5j itt mais comme il y a eu des complications il a eu 10 j itt dent arraché oedème à l estomac et entorse cervicale et contusion au niveau de l arcade sourcilière les agresseurs ont été identifiés, q ue prévoit la loi pour des mineurs qui seront majeurs dans quelques semaines pour certains. Merci

Par **plebriquir**, le **16/06/2016** à **09:45**

Bonjour,

C'est le moment des faits qui compte : si les faits ont été commis par des mineurs, les peines applicables sont celles qui le sont aux mineurs.

Cordialement,

Pierre Lebriquir  
Avocat au barreau de Paris